

# Réforme de la Mercuriale

Note méthodologique



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348

  0800 120 33 (numéro gratuit)

  [facebook.com/SPFEco](https://facebook.com/SPFEco)

  [@SPFEconomie](https://twitter.com/SPFEconomie)

  [linkedin.com/company/fod-economie](https://linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)

  [instagram.com/spfec0](https://instagram.com/spfec0)

  [youtube.com/user/SPFEconomie](https://youtube.com/user/SPFEconomie)

  <https://economie.fgov.be>

Éditrice responsable :

Séverine Waterbley

Présidente du Comité de direction

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

Version internet

## Table des matières

1. Historique de la Commission de la Mercuriale.....	4
2. Qu'est-ce que la Mercuriale ?.....	4
3. L'indice I.....	4
3.1. Composition de l'indice I, situation en décembre 2020.....	5
4. La réforme de la Mercuriale.....	6
5. Composition et méthode de calcul de l'indice « I-2021 ».....	6
5.1. Suivi des prix.....	6
5.2. Pondération .....	7
5.3. Calendrier de publication.....	7
Annexe 1.....	8

# 1. Historique de la Commission de la Mercuriale

Le Comité des prix des matériaux de construction a été créé en novembre 1948 (Moniteur belge des 21-22 février 1949). Sa mission consiste en un suivi mensuel de l'évolution des prix des matériaux de construction. La Commission est composée de membres issus des fédérations de la construction, des fédérations de producteurs et négociants de matériaux de construction ainsi que des pouvoirs publics (clients publics). Elle est présidée par le SPF Economie.

## 2. Qu'est-ce que la Mercuriale ?

La Mercuriale reprend l'évolution des prix de 26 catégories de matériaux de construction. Une catégorie contient plusieurs références de produits spécifiques. Un grand nombre de ces produits ont été désignés par le ministère des Travaux publics comme référence pour les travaux publics et dénommés comme valeurs T.P. ( T.P. signifie Travaux publics).

## 3. L'indice I

En 1955, en consultation avec le secteur privé concerné, le gouvernement a élaboré un indice I. Un certain nombre de valeurs T.P. de la liste ont été sélectionnées et pondérées en fonction des matériaux utilisés sur un chantier moyen.

L'indice I peut être appliqué dans les formules de révision des prix des marchés publics et des marchés privés. Les valeurs T.P. et les valeurs non T.P. peuvent également être utilisées à cette fin.

Les valeurs sont communiquées par le SPF Economie lors des réunions mensuelles de la Commission. Ces valeurs proviennent :

- des fédérations (Confédération de la construction, Agoria, Imporgrasa, Confédération belge du bois, Imporgrasa, Association de l'industrie sidérurgique, Fédération belge des entrepreneurs de la construction routière),
- d'AD Energie pour les prix des produits pétroliers (via le site web) et
- de la DG Statistics - Statistics Belgium pour l'indice des prix à la production (via le site web STATBEL).

Ensuite, l'indice I est calculé sur la base des prix et des valeurs cotées. L'indice I ainsi que les valeurs T.P. sont ensuite publiés sur le site internet du SPF Economie. Toutefois, en raison des évolutions urbanistiques et techniques, il est apparu qu'une refonte de l'indice I était nécessaire.

### 3.1. Composition de l'indice I, situation en décembre 2020.

Catégorie	TP	Sources	Décembre 2020
Porphyre concassés	102	Indice des prix à la production - NACE-code 0812	1,03%
Porphyre concassés TP 101,103,104		Indice des prix à la production - NACE-code 0812	0,37%
Grès concassés	110	Indice des prix à la production - NACE-code 0812	0,25%
Grès concassés TP 109,111,112		Indice des prix à la production - NACE-code 0812	0,07%
Aciers ronds à béton	218	Confédération de la construction	12,77%
Aciers profilés	217	Agoria	8,52%
Aciers marchands courants	219	Agoria	2,36%
Aciers tôles fortes	220	Confédération de la construction	2,23%
Graviers belges	132	Indice des prix à la production - NACE-code 0812	1,36%
Sable belge	133	Indice des prix à la production - NACE-code 0812	0,21%
Graviers du Rhin	137	Imporgrasa	5,24%
Sables du Waal	138	Imporgrasa	5,66%
Bois indigènes charpentes	339	Confédération du bois	0,48%
Bois indigènes voliges	340	Confédération du bois	0,51%
Bois du Nord charpentes	341	Confédération du bois	4,09%
Bois du Nord voliges	342	Confédération du bois	2,27%
Briques ordinaires	445	Indice des prix à la production - code NACE 2332	0,30%
Briques de façade	448	Indice des prix à la production - code NACE 2332	0,78%
Briques perforées 90	442	Indice des prix à la production - code NACE 2332	0,37%
Briques perforées 140	443	Indice des prix à la production - code NACE 2332	0,32%
Blocs de construction TP 476,477		Indice des prix à la production - code NACE 2361	0,46%
Ciment	467	VlaWebo, de federatie van wegenbouwers.	26,20%
Produits pétrol. - Essence	551	SPF Economie	1,65%
- Gasoil	550	SPF Economie	1,91%
Bitume de pétrole	564	BFAW - Belgische Federatie van Aannemers van Wegenwerken vzw	2,05%
Métaux plomb doux	259	Agoria	1,97%
Métaux cuivre élect.	260	Agoria	2,57%
Métaux zinc laminé	261	Agoria	8,58%
Terme Fixe			5,43%
			100,00%

## 4. La réforme de la Mercuriale

En 2020, un groupe de travail composé de représentants de la confédération de la construction, de la Bouwunie, d'Agoria, de Fediex, des autorités publiques (en tant que donneurs d'ordre publics) et du SPF Economie s'est réuni afin de moderniser l'indice I sur la base d'un système simple, contrôlable et qui reflète l'évolution réelle du coût des matériaux de construction.

À cet effet, cet indice modernisé, appelé **l'indice I 2021**, est un bon indicateur général qui se veut suffisamment représentatif de l'évolution des prix des matériaux de construction.

## 5. Composition et méthode de calcul de l'indice « I-2021 »

À la suite d'un groupe de travail réunissant des pouvoirs adjudicateurs et des représentants du secteur de la construction, le SPF Economie propose un nouvel indice général des prix des matériaux de construction, appelé l'indice I-2021. Ce nouvel indice vise à représenter l'évolution des prix des matériaux de l'ensemble du secteur de la construction. Il est construit autour d'une méthodologie simple, transparente et basée sur des statistiques officielles ou certifiées.

Le panier de l'indice I-2021 est composé de 60 témoins, répartis en 11 groupes de produits (voir tableau annexe 1). Ces témoins sont représentatifs de la variété des matériaux utilisés par le secteur de la construction, tant pour les travaux de génie civil que pour la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels.

Ce panier résulte des discussions du groupe de travail chargé de la réforme de la Mercuriale. Il a été constitué sur la base

- de la liste des matériaux à suivre établie par le Conseil Central de l'économie dans son second avis du 14 décembre 2009<sup>1</sup>, faisant suite à son premier avis du 9 décembre 2008 ;
- des paniers des indices hollandais du CBS « *Inputprijsindex bouwkosten voor Nieuwbouwwoningen* »<sup>2</sup> (sa composante matériaux) et « *Inputprijsindex (2015=100) voor Grond-, Weg- en Waterbouwprojecten* »<sup>3</sup>.

Contrairement à l'indice I, cet indice I 2021 ne prend pas en considération l'évolution des prix des produits pétroliers (Essence, diesel et bitume).

### 5.1. Suivi des prix

Les indices de prix à la production (IPP - Base 2010 = 100) sur le marché intérieur (selon la nomenclature NACE<sup>4</sup> à 3-chiffres), publiés mensuellement par STATBEL<sup>5</sup>, sont utilisés pour suivre l'évolution des prix des différents témoins (voir tableau annexe 1). Ces indices sont des indicateurs conjoncturels qui reflètent l'évolution mensuelle des prix des activités économiques sur le marché belge<sup>6</sup>. Lorsque l'indice de prix à la production en question n'est pas disponible (selon la nomenclature NACE à 3-chiffres), l'indice de prix à la production d'un niveau plus agrégé est utilisé (NACE à 2-chiffres).

Une exception est faite pour le témoin « ciment », qui fait l'objet d'un suivi de prix particulier. Pour ce témoin, l'évolution des prix résulte de l'enquête certifiée de la Fédération flamande des voiries (Vlaamse Wegenbouwers).

<sup>1</sup> Conseil Central de l'économie, [Second avis concernant la réforme de la mercuriale des matériaux de construction : avis complémentaire à l'avis du 9 décembre 2008](#).

<sup>2</sup> CBS, [Nieuwbouwwoningen; inputprijsindex bouwkosten 2015=100](#)

<sup>3</sup> CBS, [Grond-, weg- en waterbouw \(GWW\); inputprijsindex 2015=100](#)

<sup>4</sup> Soit la [Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne \(NACE\)](#).

<sup>5</sup> Stabel, [Indice des prix à la production \(industrie\)](#)

<sup>6</sup> Statbel, [Indice des prix à la production \(industrie\), documentation](#).

Par manque d'informations plus détaillées, plusieurs témoins sont actuellement suivis par un même indice de prix. En dehors du « ciment » (qui est suivi par un indice de prix spécifique), les 59 autres témoins sont suivis par un total de 27 indices de prix à la production.

## 5.2. Pondération

Le poids des différents témoins dans l'indice I-2021 est déterminé en deux étapes : un poids est d'abord attribué à chaque groupe de produits, pour ensuite être réparti entre les différents témoins du groupe selon leur importance relative.

Le poids de chaque groupe de produits est déterminé par son poids relatif dans les achats du secteur de la construction selon les tableaux Emplois-Ressources de la Banque nationale de Belgique. Les tableaux Emplois-Ressources portant sur l'année 2016 sont actuellement utilisés.

Ensuite, le poids du groupe est réparti entre les différents témoins selon leur importance relative en termes de valeur de production intérieure, sur la base des résultats de l'enquête PRODCOM publiés par STATBEL. Les données de l'année 2016 sont actuellement utilisées. Lorsque ces données sont manquantes, les valeurs de 2017 ou de 2015 sont reprises.

Plusieurs témoins peuvent être suivis par un même indice de prix. Le tableau de l'annexe 1 affiche le poids total de chaque indice de prix.

## 5.3. Calendrier de publication

L'indice I-2021 est calculé à partir des indices de prix à la production. Ceux-ci sont publiés par STATBEL dans les derniers jours du mois qui suit le mois sous analyse (par exemple : les indices des prix à la production du mois de janvier sont publiés vers la fin de mois de février). Dès lors, dépendant de ce calendrier de publication, l'indice I-2021 (Base novembre 2020 = 100) sera publié dans les premiers jours du deuxième mois qui suit le mois sous analyse (soit début mars pour l'indice de janvier).

# Annexe 1

Tableau 1 Liste des témoins, des indices de prix et des pondérations de l'indice I-2021

Code Produit (ProdCom)	Groupes / Témoins	Poids Groupe / produit	Indicateur de prix	Poids IPP
	05-09 - Produits des industries extractives	3,37%		
811	Pierres ornementales ou de construction, calcaire industriel, gypse, craie et ardoise	1,10%	IPP 081	3,37%
8121190	Sables pour la construction comme les sables argileux ; sables kaoliniques ; sables feldspathiques (à l'exclusion des sables siliceux et des sables métallifères)	0,22%		
8121210	Graviers, cailloux, silix et galets concassés utilisés comme granulats pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts	0,06%		
8121230	Pierres concassées utilisées comme granulats pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts (à l'exclusion des graviers, cailloux, silix et galets)	1,99%		
	16 - Bois, articles en bois et en liège, à l'exclusion des meubles; articles de vannerie et de sparterie	9,51%		
1610	Bois, sciés et rabotés	1,62%	IPP 161	1,62%
1621	Panneaux et placages à base de bois	4,93%	IPP 162	7,89%
16231110	Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles en bois	0,30%		
16231150	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils en bois	0,64%		
162319	Éléments de menuiserie et de charpente, en bois, n.c.a.	1,51%		
162320	Bâtiments préfabriqués en bois	0,49%		
1622	Parquets assemblés	0,02%		
	20 - Produits chimiques	3,67%		
20301	Peintures et vernis à base de polymères	1,31%	IPP 203	3,11%
203022	Autres peintures et vernis; siccatifs préparés	1,80%		
2052	Colles	0,56%	IPP 205	0,56%
	22 - Produits en caoutchouc et en plastique	13,81%		
2221	Plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	7,00%	IPP 222	13,81%
222141	Autres plaques, feuilles, films, bandes et lames en matières plastiques alvéolaires	1,59%		
22212157	Tubes et tuyaux rigides en polymères du chlorure de vinyle	0,16%		
22214	Autres plaques, feuilles, films, bandes et lames en matières plastiques	1,04%		
2223	Éléments en matières plastiques pour la construction	2,48%		
222314	Portes, fenêtres et huisseries; volets, stores et articles similaires, et leurs parties, en matières plastiques	1,54%		
	23 - Autres produits minéraux non métalliques	30,52%		
2312	Verre plat travaillé	2,71%	IPP 231	5,07%
2314	Fibres de verre	2,36%		
2331	Carreaux et dalles en céramique	0,00%	IPP 233	2,82%
2332	Tuiles, briques et produits de construction en terre cuite	2,82%		
2342	Appareils sanitaires en céramique	0,23%	IPP 23	0,23%
2351	Ciment	3,59%	Enquête VLAWEBO	3,59%
2352	Chaux et plâtre	2,23%	IPP 235	2,23%



Code Produit (ProdCom)	Groupes / Témoins	Poids Groupe / produit	Indicateur de prix	Poids IPP
23611130	Blocs et briques pour la construction en ciment, béton ou pierre artificielle	0,51%	IPP 236	14,62%
23611150	Tuiles, carreaux, dalles et articles similaires, en ciment, béton ou pierre artificielle (à l'exclusion des blocs et des briques)	1,32%		
236112	Éléments préfabriqués pour la construction, en ciment, béton ou pierre artificielle	5,84%		
2362	Éléments en plâtre pour la construction	0,98%		
2363	Béton prêt à l'emploi	4,44%		
2364	Mortiers et bétons secs	0,28%		
2365	Fibre-ciment	0,99%		
23691930	Tuyaux en ciment, béton ou pierre artificielle	0,26%		
2370	Pierre taillée, façonnée et finie	0,80%	IPP 237	0,80%
239913	Mélanges bitumineux à base de bitume et de matériaux pierreux naturels et artificiels, d'asphalte naturel ou de substances apparentées	1,08%	IPP 239	1,16%
23991920	Vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux	0,09%		
	<b>24 - Produits métallurgiques</b>	<b>8,25%</b>		
24106210	Barres laminées à chaud pour armatures pour béton	0,53%	IPP 241	0,67%
241071	Profilés ouverts, simplement laminés ou filés à chaud, en acier non allié	0,00%		
241074	Palplanches en acier et profilés ouverts obtenus par soudage	0,14%		
2420	Tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	0,79%	IPP 24	0,79%
2433	Produits formés à froid ou pliés	2,59%	IPP 243	2,59%
24422	Demi-produits en aluminium ou en alliages d'aluminium	3,99%	IPP 244	4,20%
24442	Demi-produits en cuivre et en alliages de cuivre	0,21%		
	<b>25 - Produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements</b>	<b>16,23%</b>		
2511	Structures métalliques et parties de structures	9,05%	IPP 251	11,60%
2512	Portes et fenêtres en métal	2,55%		
2521	Radiateurs et chaudières pour le chauffage central	0,70%	IPP 252	0,70%
2572	Serrures et ferrures	0,68%	IPP 257	0,68%
2593	Articles en fils, chaînes et ressorts	1,07%	IPP 259	3,25%
2594	Vis et boulons	0,21%		
25992	Autres articles en métaux communs	1,98%		
	<b>26 - Produits informatiques, électroniques et optiques</b>	<b>0,81%</b>		
2630	Équipements de communication	0,81%	IPP 263	0,81%
	<b>27 - Équipements électriques</b>	<b>9,50%</b>		
2712	Matériel de distribution et de commande électrique	1,59%	IPP 271	1,59%
2732	Autres fils et câbles électroniques ou électriques	2,58%	IPP 273	4,13%
2733	Matériel d'installation électrique	1,55%		
2740	Appareils d'éclairage électrique	3,79%	IPP 274	3,79%
	<b>28 - Machines et équipements n.c.a.</b>	<b>3,02%</b>		
2822	Matériel de levage et de manutention	0,62%	IPP 282	3,02%
2825	Équipements aérauliques et frigorifiques industriels	2,40%		
	<b>31-32 - Meubles et autres produits manufacturés</b>	<b>1,31%</b>		
3102	Meubles de cuisine	1,31%	IPP 310	1,31%